



Cesson Sévigné, le 07 Juin 2013

## **O.C. Cesson Football**

### **- Inscriptions Saison 2013/2014 au Foyer du club (siège de l'OCC):**

Vous trouverez ci-après toutes les infos et tous les documents nécessaires à votre inscription. Pour tous renseignements complémentaires, appeler au 02 99 83 96 63 ou au 06 25 73 54 64 (ou éventuellement par mail [occ.football@freesbee.fr](mailto:occ.football@freesbee.fr)).

### **→ Renouvellement des Licences :**

**Attention** : Comme d'habitude, tous les joueurs venant se réinscrire devront présenter obligatoirement un certificat médical qui aura été mis sur le document officiel de la fédération. Tous les licenciés vont recevoir leurs documents par courrier postal d'ici le 11 Juin. Voici ci-dessous le programme des permanences. (A noter que le retour des dossiers d'inscription **complets** peut aussi être déposé dans la boîte aux lettres du club. Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté) :

#### **. Catégories U6 à U17 :**

Mercredi 19, Jeudi 20 et Vendredi 21, ainsi que Mercredi 26, Jeudi 27 et Vendredi 28 Juin : de 16h à 19h. La permanence du Mercredi 26 sera prolongée jusqu'à 20h. (ou dépôt dossier complet dans boîte aux lettres du club obligatoirement avant le 29/06)

#### **. Catégories U19, U20, Séniors, Séniors, Vétérans et Dirigeants :**

Les mêmes jours et horaires indiqués ci-dessus + du Mercredi 03 au Vendredi 05/07 de 16h à 19h. A noter que le mercredi 04/07, la permanence sera prolongée jusqu'à 20h (ou dépôt dossier complet dans boîte aux lettres du club obligatoirement avant le 05/07)

### **→ Nouveaux joueurs:**

Mercredi 03, Jeudi 04 et Vendredi 05/07 de 16h à 19h (aucune nouvelle inscription ou pré-inscription n'est acceptée avant le 03/07).

**Documents à fournir obligatoirement à l'inscription** : 3 enveloppes 23 x 16 (A5) dont 2 timbrées à 50g (à l'adresse du joueur), 1 photo d'identité, 1 photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ainsi que le règlement. Les documents à compléter sont téléchargeables sur notre site internet ou vous pouvez aussi venir les retirer au foyer du club aux jours et horaires d'ouverture. Tout dossier incomplet sera refusé.

→ **Nouveaux joueurs venant d'un autre club** et désirant jouer à l'O.C. Cesson : contacter au plus vite le club (si cela n'a pas encore été fait) au 02 99 83 96 63 / 06 25 73 54 64 (ou éventuellement par mail [occ.football@freesbee.fr](mailto:occ.football@freesbee.fr)), ou en passant aux heures de permanences.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSE**



# RENOUVELLEMENT

## DIRIGEANTS - EDUCATEURS

### SAISON 2013 - 2014

<b>Date d'inscription :</b>	
<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Date de naissance :</b>	<b>Lieu de naissance :</b>
<b>Adresse :</b>	
<b>Portable licencié :</b>	<b>Téléphone domicile :</b>
<b>Adresse mail :</b>	<b>Portable parents :</b>

Le licencié est susceptible de recevoir par mail ou par sms des infos et offres commerciales de l'OCC Foot et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas cochez cette case

#### Renseignements complémentaires :

Profession : ..... Société : .....

#### **PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR L'INSCRIPTION**

- La demande de licence complétée, signée et en option validée par le médecin (cachet & signature)
- 1 enveloppe 23cm x 16cm (A5) (indiquer Nom Prénom et catégorie sur l'enveloppe)
- 2 enveloppes timbrées (50g) format 23cm x 16cm (A5) avec Nom Prénom et adresse domicile
- Le règlement de la cotisation selon le pack retenu (indiquer les tailles). – Si vous commandez des compléments au pack licence établir un chèque séparé pour les compléments.

**PAYE :** par chèque (à l'ordre de l'Occ Football)

en espèces

Autres modes de règlement

#### **CATEGORIES :**

- Dirigeants / Educateurs

**INSCRIPTIONS  
DIRIGEANTS**



NOM PRENOM CATEGORIE

**3 OPTIONS AVEC DIFFERENTS CHOIX !**

**1**  **RENOUVELLEMENT SANS PACK**



**15 €**

**2**  **PACK A 25 € (licence incluse dans le tarif)**



**PACK  
SWEAT  
POUR UN  
NOUVEAU  
LICENCIE**

**25 €**

**OU**

**25 €**



Taille

Taille

**3**  **PACK AU CHOIX (licence incluse dans le tarif)**



**Survêtement**

**55 €**

Taille

**OU**

**Veste Softshell**

**50 €**

Taille

**OU**

**Parka**

**70 €**

Taille

Nom du club : ..... N° d'affiliation du club : .....

**IDENTITE**

NOM : ..... Sexe : M  / F   
 PRENOM : ..... Nationalité : FR  / UE  / ETR   
 Né(e) le : ..... / ..... / ..... Ville de naissance : .....  
 Adresse : .....  
 CP : ..... Ville : .....  
 Pays de résidence : .....  
 Téléphones : fixe ..... mobile .....  
 Email : .....

**CATEGORIE(S)**

Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :

Dirigeant  Joueur Libre  Joueur Futsal   
 Joueur Entreprise  Joueur Loisir

**DERNIER CLUB QUITTE**

Saison : ..... Nom du club : .....  
 Fédération : .....

**CERTIFICAT MEDICAL**

Je soussigné, Dr ..... (1) certifie que le bénéficiaire,  
 identifié ci-dessous,  
 Pour les JOUEURS :  
 - ne présente aucune contre-indication (2) :  
 - à la pratique du football en compétition,  
 - est également apte à pratiquer dans des  
 compétitions de la catégorie d'âge  
 immédiatement supérieure (3)(4).  
 Pour les DIRIGEANTS :  
 - ne présente aucune contre-indication à  
 l'arbitrage occasionnel.

(1) Obligatoire. (2) Rayer les mentions inutiles. (3) Rayer en cas de non aptitude. (4) Uniquement dans les conditions de participation fixées par les Règlements Généraux. (5) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

Les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement des demandes et de gestion des licences. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues, à la FFF et, sauf opposition ci-dessus, à nos partenaires. Conformément à la « loi informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, en s'adressant à la FFF par mail à « cli.fff@fff.fr » ou par courrier à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15. Le demandeur est informé que certains éléments le concernant (sanctions disciplinaires et changements de clubs notamment) peuvent apparaître sur le bulletin, l'intranet de la FFF et/ou le site internet de la FFF, de sa Ligue et/ou de son District, en application des Règlements Généraux de la FFF.

**ASSURANCES**

Je soussigné(e) (nom, prénom) .....  
 Si représentant légal : Père  / Mère  / Tuteur légal  reconnais avoir pris connaissance, dans le document au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :  
 - des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,  
 - de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,  
 - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.  
 Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

**Pour un licencié MILIEUR**

Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club.  
 Le représentant légal et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Représentant légal  
 Signature  
 Représentant du club Le ..... / ..... / .....  
 Signature et nom .....

**Pour un licencié MAIEUR**

Le demandeur et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur  
 Signature  
 Représentant du club Le ..... / ..... / .....  
 Signature et nom .....

Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

Les coordonnées d'un demandeur dirigeant sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case



Nom du club :

N° d'affiliation du club :

En cas de première demande, fournir une photo d'identité

**IDENTITE**

NOM : Sexe : M  / F   
PRENOM : Nationalité : FR  / UE  / ETR   
Né(e) le : / / Ville de naissance :  
Adresse :

CP : Ville :  
Pays de résidence :  
Téléphones : fixe mobile  
Email :

**CATEGORIE**

Demande une licence de type (cocher une seule case) :  
Educateur Fédéral  Moniteur (BE 1)  Entraîneur (DEF)

**FONCTION**

Entraîneur principal  Entraîneur adjoint  Préparateur physique   
Entraîneur des gardiens  Autre   
Rattaché à l'équipe (préciser le niveau et la catégorie) : .....

**CERTIFICAT MEDICAL POUR L'ARBITRAGE OCCASIONNEL**

Je soussigné, Dr identifié ci-dessous,  
- ne présente aucune contre-indication à l'arbitrage occasionnel.  
Date de l'examen : / / (1)  
Bénéficiaire (nom, prénom) (1)  
Signature et cachet (1)(2)

(1) Obligatoire. (2) Le cachet doit être lisible en totalité (encre noire souhaitée).

**Si un CONTRAT DE TRAVAIL est conclu**

Les Educateurs Fédéraux ne sont pas concernés  
 A durée indéterminée (CDI) prenant effet le : / /  
 A durée déterminée (CDD) du / / au / /  
 Contrat aidé (durée limitée) au / /  
 Salaire mensuel brut : € pour H / semaine  
 Pour les CDD, le temps de travail par semaine et le salaire doivent respecter les dispositions du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral.  
 Attention : l'enregistrement de ce formulaire vaut accord pour l'enregistrement du contrat et la délivrance de la licence (soumise au respect de la procédure prévue à l'article 17 du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral).

Si un accord BENEVOLE est conclu  
Cocher cette case

Le demandeur est susceptible de recevoir par courrier des offres commerciales de la FFF et de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case   
 Les coordonnées du demandeur sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

**ASSURANCES**

Je soussigné(e) (nom, prénom)

reconnais avoir pris connaissance, dans le document au verso de la présente demande, par ma Ligue régionale et mon club :

- des garanties responsabilité civile et individuelle accidents dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,
- de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,
- de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :

Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.

**OU BIEN**  Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

Le demandeur et le représentant habilité du club certifient que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.

Demandeur Représentant du club Le / /  
Signature Signature et nom

Les données personnelles recueillies font l'objet de traitements informatiques aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues, à la FFF et, sauf opposition ci-dessus, à nos partenaires. Conformément à la « loi Informatique et Libertés » (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, en s'adressant à la FFF par mail à « cli.fff@fff.fr » ou par courrier à l'adresse suivante : FFF, Correspondant Informatique et Libertés, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15. Le demandeur est informé que certains éléments le concernant (sanctions disciplinaires et changements de clubs notamment) peuvent apparaître sur le bulletin, l'intranet de la FFF et/ou le site internet de la FFF, de sa Ligue et/ou de son District, en application des Règlements Généraux de la FFF.



# **CHARTRE** **du DIRIGEANT** **et** **de l'EDUCATEUR de** **l'O.C.CESSON FOOTBALL**

**Le Dirigeant s'engage à :**

- **Respecter le règlement intérieur de l'O.C.Cesson Football**
- **Respecter les arbitres et leurs décisions, les adversaires**
- **Respecter les entraîneurs, les autres dirigeants et membres de l'O.C.Cesson**
- **Prendre soin des locaux et du matériel mis à sa disposition par le club ou les collectivités**
- **Bannir la violence et la tricherie**
- **Etre loyal et fair-play**
- **Adopter une attitude exemplaire en toutes circonstances**
- **Ne pas tenir de propos dans des lieux publics pouvant nuire à la bonne marche et à l'image du club**
- **S'informer en début de saison des différents calendriers sportifs**
- **S'organiser le plus tôt possible pour pallier à son absence éventuelle à un match**
- **Respecter les choix effectués par les entraîneurs**
- **Encourager son équipe**
- **Remplir les formalités administratives exigées par les instances sportives et/ou par le club**
- **Inculquer l'esprit sportif aux joueurs**
- **Porter les équipements fournis par le club ou les partenaires**
- **Restituer les équipements, clés, etc.. fournis par le club en cas d'arrêt ou de départ en cours de saison**
- **Participer dans la mesure du possible et selon les besoins aux différentes manifestations sportives organisées par l'O.C.Cesson**

## Catégories/Années de naissance/Jours et Horaires d'entraînement

### Saison 2013/2014

U6-U7-U8-U9 = Joueurs nés en 2008, 2007, 2006, 2005  
→ Mercredi de 13h30 à 15h15 (en période hivernale, fin à 15h)

Catégorie U11 = Joueurs U10 et U11 nés en 2004 et 2003  
→ Mercredi de 13h30 à 15h15 (en période hivernale, fin à 15h)  
→ Groupe 1 : entraînement supplémentaire le Mardi de 18h à 19h15

Catégorie U13 = Joueurs U12 et U13 nés en 2002 et 2001  
→ Mardi de 17h45 à 19h  
→ Jeudi de 17h45 à 19h

Catégorie U15 = Joueurs U14 et U15 nés en 2000 et 1999  
→ Mercredi de 17h à 19h en période estivale  
→ Mercredi de 15h30 à 17h30 en période hivernale  
→ Vendredi de 18h à 19h15 en toutes périodes

Catégorie U17 = Joueurs U16 et U17 nés en 1998 et 1997  
→ Lundi de 18h45 à 20h15 en toutes périodes  
→ Mercredi de 17h45 à 19h30 en période estivale  
→ Mercredi de 17h30 à 19h30 en période hivernale  
(Possibilité d'un entraînement supplémentaire pour 1 groupe le Vendredi de 18h à 19h15)

Catégorie U19 = Joueurs U18 et U19 nés en 1996 et 1995  
→ Mercredi de 19h30 à 21h  
→ Vendredi de 19h30 à 20h45

Catégorie U20 et Seniors : Joueurs nés en 1994 et avant 1994  
Seniors Ligue : Mardi, Jeudi et Vendredi de 19h30 à 21h  
Seniors District : Mercredi et Vendredi de 19h30 à 21h

Quelques ajustements (de + ou - 15') pourront peut-être éventuellement avoir lieu



**Cabinet PEZANT**

**Claude PEZANT** – N° ORIAS : 07 020 434  
**Agnès OZOUF** – N° ORIAS : 07 020 433  
**Stéphane PEZANT** – N° ORIAS : 07 020 430

Agents généraux exclusifs  
 (Immatriculations vérifiables sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
 25 quai de la Londe – BP 3032 – 14017 CAEN Cedex 2  
 Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02.31.06.28.91  
[caen@agence.generali.fr](mailto:caen@agence.generali.fr)

**LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL**  
**Police n°AH892757**

**GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE**

**1. RESPONSABILITE CIVILE**

**RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS**

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS ..... 2 500 000 €

**2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A**

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

**ACCIDENTS CORPORELS**

- **DÉCÈS :**
  - Célibataire ..... 15 000 €
  - Marié ..... 20 000 €
  - Marié + enfant(s) ..... 20 000 €
  - + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %
- **INVALIDITÉ PERMANENTE :**
  - a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) ..... 25 000 €
  - b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) ..... 45 000 €
  - c) à partir de 66 % ..... 90 000 €
- **INDENNITES JOURNALIERES\* (IJ)** ..... 16€/jour  
 A compter du 22<sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours
- **SCOLARITE :** (franchise 30 jours) maximum : ..... 1 000 €  
 Soutien pédagogique et frais de transport

- **FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION \***  
 à concurrence de 220 % du tarif de Convention de la SS
- **FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER** ..... Frais Réels
- **FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE** (maximum) ..... 200 €
- **REMBOURSEMENT DES DENTS \* 220 %** du tarif de Convention SS, maximum par dent ..... 300 €
- **FRAIS 1<sup>er</sup> APPAREIL ORTHODONTIE \*** (maximum) ..... 650 €
- **REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES \*** (maximum) ..... 300 €
- **REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES\*** ..... 500 €
- **RAPATRIEMENT** (maximum) ..... 800 €
- **FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS \*** (maximum) ..... Frais Réels

\* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

**GARANTIES COMPLEMENTAIRES**

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr).

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cochez l'option choisie
o <b>Formule B</b>	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule C</b> (1) A compter du 22 <sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule D « Spécial Invalidité »</b> A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €)		120 000 €		21 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule E :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule F :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			12.50 € / jour	35 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule G :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule H :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			23 € / jour	56 € / an	<input type="checkbox"/>

(\*) vient en cumul des garanties de la Licence

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2013/2014.

[www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr)

Partie à conserver par le club



Partie à conserver par le licencié

**PROCEDURE DE DECLARATION D'ACCIDENT A EFFECTUER  
DANS UN DELAI MAXIMUM DE 5 JOURS APRES L'ACCIDENT  
(PAR L'INTERMEDIAIRE DE VOTRE CLUB)**

① En ligne sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr) à la rubrique LBF (<http://bretagne.assurfoot.fr>)

② Par courrier, en nous adressant :

- Déclaration d'accident dûment complétée et signée de votre Club
- Certificat médical initial des blessures (fourni par le médecin traitant).

**S'il reste des frais médicaux à votre charge après intervention des régimes obligatoires et complémentaires :**

- **Pas de Mutuelle** : originaux des bordereaux de la Sécurité Sociale.
- **Avec Mutuelle** : originaux des bordereaux de la Mutuelle.

**En cas d'hospitalisation :**

- Bulletin de situation (fourni par l'hôpital)

**Si arrêt de travail et perte de salaire :**

- Certificat d'arrêt de travail (fourni par le médecin traitant).
- Copie des deux derniers bulletins de paie qui précèdent l'accident
- Copie du (ou des) bulletin(s) de paie sur le(s)quel(s) le salaire a été retenu.
- Originaux des bordereaux du versement des indemnités journalières du régime obligatoire et éventuellement des régimes de prévoyance.

Le présent document ne peut engager Generali au delà des limites du contrat auquel elle se réfère.

**Pour nous contacter :**

**Cabinet PEZANT**

**Claude PEZANT** – N° ORIAS : 07 020 434

**Agnès OZOUF** – N° ORIAS : 07 020 433

**Stéphane PEZANT** – N° ORIAS : 07 020 430

Agents généraux exclusifs

(Immatriculations vérifiables sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr))

25 quai de la Londe – BP 3032 – 14017 CAEN Cedex 2

Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02 31.06.28.91.

[caen@agence.generalif.fr](mailto:caen@agence.generalif.fr)



**BULLETIN DE SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES**

Nom et Prénom : ..... Date de Naissance : .....

Adresse : .....

Club : ..... Email : .....

Je joins un chèque de ..... €

Date et signature du joueur :

**Cabinet PEZANT**

25 quai de la Londe – BP 3032  
14017 CAEN Cedex 2

Document à compléter recto verso et à retourner, signé et accompagné de votre règlement, à l'adresse ci-dessus.



Solutions  
d'assurances



## Cabinet PEZANT

Claude PEZANT - N° ORIAS : 07 020 434

Agnès OZOUF - N° ORIAS : 07 020 433

Stéphane PEZANT - N° ORIAS : 07 020 430

Agents généraux exclusifs

(Immatriculations vérifiables sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr))

25 quai de la Londe - BP 3032 - 14017 CAEN Cedex 2

Tel : 02.31.06.08.06 Fax : 02.31.06.28.91

[caen@agence-generalis.fr](mailto:caen@agence-generalis.fr)

## LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL Police n°AH892757

### GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DELIVREE PAR LA LIGUE

#### 1. RESPONSABILITE CIVILE

##### RESPONSABILITE CIVILE VIS-A-VIS DES TIERS

- DOMMAGES CORPORELS.....10 000 000 €
- DOMMAGES MATÉRIELS ..... 2 500 000 €

#### 2. INDIVIDUELLE DU FOOTBALLEUR : Formule A

La ligue de Bretagne de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. A cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

#### ACCIDENTS CORPORELS

- **DÉCÈS :**
  - Célibataire ..... 15 000 €
  - Marié ..... 20 000 €
  - Marié + enfant(s) ..... 20 000 €
  - + 15 % par enfant à charge, maximum 45 %
- **INVALIDITÉ PERMANENTE :**
  - a) 1 % à 32 % (taux d'IPP x Capital de Référence) ..... 25 000 €
  - b) 33 % à 65 % (taux d'IPP x Capital de Référence) ..... 45 000 €
  - c) à partir de 66 % ..... 90 000 €
- **INDEMNITES JOURNALIERES\* (IJ)** ..... 16€/jour  
A compter du 22<sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours
- **SCOLARITE :** (franchise 30 jours) maximum : 1 000 €  
Soutien pédagogique et frais de transport

- **FRAIS MÉDICAUX, PHARMACEUTIQUES, CHIRURGICAUX, D'HOSPITALISATION \***  
à concurrence de 220 % du tarif de Convention de la SS
- **FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER** ..... Frais Réels
- **FRAIS MEDICAUX NON PRIS EN CHARGE PAR LA SECURITE SOCIALE** ..... 200 €
- **REMBOURSEMENT DES DENTS \* 220 %** du tarif de Convention SS, maximum par dent ..... 300 €
- **FRAIS 1<sup>er</sup> APPAREIL ORTHODONTIE \*** ..... 650 €
- **REMBOURSEMENT BRIS LUNETTES \*** ..... 300 €
- **REMBOURSEMENT PROTHESES AUDITIVES\*** ..... 500 €
- **RAPATRIEMENT** ..... 800 €
- **FRAIS DE TRANSPORT PRESCRITS \*** ..... Frais Réels

\* Après intervention des régimes obligatoires et complémentaires.

### GARANTIES COMPLEMENTAIRES

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties ci-dessus peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du Cabinet PEZANT (par courrier, fax, mail ou téléphone) ou sur [www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr).

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif	Cocher l'option choisie
o <b>Formule B</b>	Formule A + 25%	Formule A + 25%	20 € / jour (1)	40 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule C</b> (1) A compter du 22 <sup>ème</sup> jour et pendant 365 jours	Formule A + 50%	Formule A + 50%	24 € / jour (1)	80 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule D « Spécial Invalidité »</b> A partir de 33% de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité 40%, indemnité de 48 000 €)		120 000 €		21 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule E :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			8 € / jour	22 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule F :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			12.50 € / jour	35 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule G :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			16 € / jour	44 € / an	<input type="checkbox"/>
o <b>Formule H :</b> Indemnités journalières à compter du 5 <sup>ème</sup> jour et pendant 730 jours (*)			23 € / jour	56 € / an	<input type="checkbox"/>

(\*) vient en cumul des garanties de la Licence

NOTA : GARANTIES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR LA LICENCE 2013/2014.

[www.assurfoot.fr](http://www.assurfoot.fr)

Partie à conserver par le licencié